

**ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSPECTEURS DU TRAVAIL A
LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS APPLIQUEE A LA FORMULATION ET AU
SUIVI EVALUATION DE PLANS DE TRAVAIL AXES SUR LES RESULTATS**

8888888888888888

ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU BIT

BOBO-DIOULASSO, : 22 Septembre 2014

oo

- **Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale ;**
- **Monsieur le Gouverneur des Hauts Bassins ;**
- **Monsieur le Maire de la Ville de Bobo-Dioulasso ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations d’Employeurs**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de Travailleurs**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service**
- **Distingués invités**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais au début de mon intervention vous transmettre les salutations du Directeur du Département "Gouvernance et Tripartisme" du BIT, Monsieur Moussa OUMAROU, et du Directeur du Bureau de l'OIT à Dakar, Monsieur François MURANGIRA, et leur grand intérêt pour la présente activité qui participe de la mise en œuvre du programme de première importance « Renforcer la conformité des lieux de travail au moyen de l'Inspection du Travail ».

En leur nom et au mien propre j'adresse nos remerciements et notre reconnaissance à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, pour l'honneur qu'il nous fait de présider l'ouverture des travaux de cet atelier.

Je souhaite également au nom du Directeur du Département Gouvernance et Tripartisme, du Directeur du Bureau de Dakar et du Superviseur du Programme, Monsieur Jules ONI, exprimer les mêmes sentiments de gratitude à Monsieur le Gouverneur des Hauts-Bassins et à Monsieur le Maire de la Ville de Bobo –Dioulasso , à toutes les Hautes personnalités ici présentes qui ont bien voulu sacrifier de leurs temps pour être à nos côtés ce matin.

Je tiens à associer à ces remerciements les Représentants des Organisations des employeurs et des travailleurs dont la présence parmi nous témoigne encore une fois de leur attachement au renforcement de l'administration du travail, de promotion du tripartisme et du dialogue social comme facteur déterminant de la mise en œuvre de l'agenda du travail décent.

Mes remerciements s'adresse également à toutes les participantes et à tous les participants qui, malgré les contraintes diverses de leurs charges respectives, ont accepté de prendre part à cette activité.

- **Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale;**
- **Monsieur le Gouverneur des Hauts –Bassins ;**
- **Monsieur le Maire de Bobo-Dioulasso**
- **Mesdames et Messieurs,**

L'Organisation internationale du travail accorde une grande importance à l'administration du travail en général et à l'inspection du travail en particulier. En effet comme le rappelle la Résolution y relative adoptée en 2011 par la Conférence internationale du travail, l'administration et l'inspection du travail sont des domaines prioritaires pour l'OIT depuis sa création. La nécessité de disposer d'une administration et d'une inspection du travail solides et efficaces a été de nouveau réaffirmée dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi de 2009.

La Résolution de 2011 indique que des systèmes d'administration et d'inspection du travail forts sont essentiels pour le respect des normes du travail, la promotion du dialogue social, la sécurité sociale, les services de l'emploi, les entreprises durables et l'élaboration de politiques de l'emploi.

En d'autres termes l'administration et l'inspection du travail constituent des institutions qui jouent un rôle déterminant pour atteindre les objectifs du travail décent, promouvoir le respect de la législation du travail et la faire appliquer, protéger les droits des travailleurs, y compris les principes et droits fondamentaux au travail, mettre au point des mécanismes pour résoudre les problèmes complexes du monde du travail, et créer les conditions pour une meilleure productivité des entreprises.

En effet, l'administration du travail dans toutes ces dimensions contribue à faire du travail décent une réalité. Elle constitue une source majeure d'informations pour les Gouvernements, les Employeurs et les Travailleurs; elle joue également un rôle d'intermédiaire dans la prévention et le règlement des conflits du travail. Grâce aux liens privilégiés qu'elle entretient avec les partenaires sociaux, l'administration du travail constitue un observatoire utile des tendances à l'œuvre dans la société et doit être à même de répondre de façon concrète aux besoins en évolution constante de ses usagers.

Elle garantit aussi, à travers l'inspection du travail, que l'équité et «l'égalité des chances pour tous» sont respectées pour l'ensemble des travailleurs et des employeurs. »

- **Mesdames et Messieurs,**

Au cours des dernières années, l'administration et l'inspection du travail ont continué de susciter un intérêt croissant, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Cet intérêt accru de la part des Gouvernements s'explique par le fait que, dans un monde globalisé, l'administration du travail tient une place déterminante dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales des Gouvernements.

Aujourd'hui, les systèmes d'administration et d'inspection du travail opèrent dans un environnement qui évolue sans cesse et se caractérise par des transformations économiques, institutionnelles, démographiques et politiques spectaculaires.

Pour relever les défis d'un monde du travail en mutation rapide, les systèmes d'administration du travail doivent continuellement s'adapter et se moderniser. Il leur faut rechercher des méthodes de gouvernance et de gestion rationnelles et efficaces, et mettre en place des partenariats tripartites ou faisant intervenir d'autres institutions et intervenants dans le respect des valeurs et principes de l'Organisation Internationale du Travail et des objectifs du travail décent. Ainsi, la promotion et l'application de conditions de travail décentes de même que des normes de sécurité et de santé et le respect des principes et droits fondamentaux au travail doivent être placés au cœur des activités de l'Inspection du Travail.

Dans cette perspective, le renforcement des capacités de l'Inspection du travail constitue un défi majeur. A cet égard, la Résolution sur l'administration et l'inspection du travail adoptée par la Conférence internationale du travail en 2011 engage le BIT ainsi que les mandats de l'OIT à utiliser tous les moyens appropriés et prendre les mesures adéquates pour renforcer l'administration et l'inspection du travail.

- **Mesdames et Messieurs,**

La Résolution de 2011 souligne, en particulier l'importance essentielle du cycle de planification, de programmation et de compte-rendu pour assurer l'efficacité de l'inspection du travail. Cette démarche permet à l'inspection de disposer d'une base cohérente et objective pour intervenir de façon adaptée aux conditions de travail en vigueur et puisse prévoir quelles zones ou secteurs géographiques appellent des interventions ciblées.

C'est dire toute l'importance et la pertinence du thème du présent atelier qui porte sur la gestion axée sur les résultats appliquée à la formulation et au suivi évaluation des plans de travail des services du travail.

L'OIT définit la gestion axée sur les résultats(GAR) comme étant : une approche en matière de gestion qui oriente les processus, ressources, produits et services organisationnels vers l'obtention de résultats mesurables. Le principe fondamental de la gestion axée sur les résultats est qu'une organisation doit gérer et mesurer ses performances par rapport aux résultats auxquels elle entend contribuer dans le monde réel. Pour l'Administration et l'Inspection du Travail, cela signifie que leur contribution à la promotion concrète du travail décent pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs doit constituer un objectif de premier plan et être au centre des activités et actions des services de travail et d'emploi.

L'importance de cette question justifie que la présente activité soit retenue dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de domaine de première importance (ACI 7) de l'OIT, intitulé « Renforcer la conformité des lieux de travail au moyen de l'inspection du travail. »

C'est le lieu pour moi de saluer de nouveau le choix du Burkina Faso parmi les trois pays pour la phase pilote de ce Programme dont les activités visent avant tout à renforcer la capacité des mandants de mieux faire respecter, sur les lieux de travail, la législation et

la réglementation nationales du travail, les normes internationales du travail ratifiées et les conventions collectives applicables. Ce qui nécessite, entre autres le renforcement des fonctions de contrôle et de prévention de l'inspection et de l'administration du travail; le renforcement des capacités des services du travail et de celles des partenaires sociaux. Ainsi pour cette phase pilote le programme va s'articuler autour de domaines d'intervention prioritaires ; à savoir : **L'amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans les entreprises de deux secteurs d'activités (mines et économie informelle) et le renforcement de l'administration du Travail pour fournir des services améliorés.**

La présente activité correspond également aux préoccupations majeures des mandants burkinabè formulées dans le PPTD du Burkina ,ainsi que dans d'autres documents spécifiques de stratégies et de plans d'actions tels que la Stratégie de renforcement des capacités(SRC) du ministère de la fonction publique , du travail et de la sécurité sociale et ses plans d'action opérationnels ; la Politique Nationale du Travail(PNT) ; la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) ; la Politique Nationale de l'Emploi(PNE) .

- **Mesdames et Messieurs les participantes et participants,**

Au cours de ces quatre jours, vous aurez à vous familiariser et ou approfondir la notion et le contenu de la gestion axée sur les résultats appliquée à l'inspection du travail, ses objectifs et les principes, en ayant en vue son application à l'inspection du travail, à ses missions, à sa contribution à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent.

Je voudrais juste noter ici, que la gestion axée sur les résultats est une stratégie focalisée sur la performance et l'obtention de résultats. Les deux termes « Gestion » et « Résultats » sont du reste, inséparables et d'égale importance. Une bonne gestion est indispensable à l'obtention de résultats de qualité. Inversement, la réussite de la gestion d'un projet, d'un programme, d'un plan de travail se mesure par la qualité de ses résultats.

Je voudrais partager avec vous notre souhait : celui de voir les participantes et les participants apporter des contributions de qualité pour permettre à l'atelier d'atteindre ses objectifs.

Je crois qu'il aura pleinement atteint les résultats escomptés s'il pouvait parvenir à une meilleure appropriation de la Gestion axée sur les résultats et à la proposition d'une feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail axés sur les résultats.

Au regard de la qualité des participantes et des participants à cet atelier, de l'intérêt partagé du thème et de leur détermination à relever les défis qui se posent aujourd'hui à l'administration et à l'inspection du travail, je suis sûr que les résultats de cette rencontre seront pleinement à la mesure des attentes des uns et des autres.

En ce qui me concerne, je puis vous assurer du soutien du Bureau International du Travail pour la réussite du Programme Pilote ACI 7 au Burkina.

Je souhaite pleins succès à nos travaux